



Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire de cet
arrêté, publié le 29/11/1996
Le Maire.



ARRETE N° 96/133
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL INSTAURANT L'IMPLANTATION DE " STOP " RUE DU CHÂTEAU DE GROSBOIS

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R. 225,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDÉRANT, la vitesse excessive des véhicules circulant rue du PARC, et qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers,
VU LA NECESSITE : d'améliorer la sécurité des automobilistes.

ARRÊTE

Article 1er : Les usagers de la rue du château de GROSBOIS devront marquer l'arrêt absolu, (art. R.27 du Code de la Route), à l'intersection formée avec la rue du Parc.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la route, posés par les soins des Services Techniques de la ville.

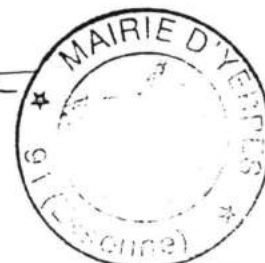
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire Principal de Police de BRUNOY, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, le responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, et publié conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code des Collectivités Territoriales une ampliation sera adressée à monsieur le Commandant du centre de secours pour information., et prendra effet le **10 Décembre 1996**.

Fait à YERRES, le 23 Novembre 1996.

Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69

